

Agir pour une société inclusive, c'est refuser le recul des droits et défendre chaque acquis.

Le 11 février 2025, dans les Deux-Sèvres comme partout en France, les adhérents se mobilisent pour exiger l'application réelle de la loi de 2005.

Vingt ans après, l'inclusion ne doit plus être une promesse, elle doit devenir une réalité.



Au sommaire :

- › Edito
- › Présentation du plaidoyer pour des communes inclusives
- › «Boostons les talents» : succès de la 1ère édition
- › Dossier du trimestre :
Prise en charge des fauteuils roulants : une réforme attendue et une vigilance nécessaire
- › Habitat inclusif : des projets pour les deux dispositifs de Charente-Maritime
- › GEM de Parthenay : l'association «Gem Manakara» est née
- › Formation des acteurs associatifs

ZOOM sur le territoire 17-79
publication trimestrielle
Photo de couverture :
mobilisation le 11 février 2025
pour les 20 ans de la loi.
APF France handicap
DD Charente-Maritime
33 av des Amériques
17000 La Rochelle
05 46 30 46 60
dd.17@apf.asso.fr
DD Deux-Sèvres
23 rue Henri Sellier 79000 NIORT
05 49 73 52 14
dd.79@apf.asso.fr
Crédit photo : APF France
handicap

Ce magazine d'information
est édité par les délégations
APF France handicap de
Charente-Maritime et
Deux-Sèvres.
Il s'adresse aux adhérents,
salariés, bénévoles et
partenaires de APF France
handicap.

Il est réalisé avec le soutien
de l'imprimerie Raynaud.



ZOOM n° 25 > Directeur de
publication : Bénédicte Seyler]
Rédacteur en chef : Maryse
Ouvrard] Ont participé à ce
numéro : Maryse Ouvrard,
Bénédicte Seyler] APF France
handicap : 550 exemplaires >
N°ISSN : 2610-0452] Date de
parution : Mars 2026

Le Zoom est de retour !

C'est avec grand plaisir que nous vous partageons à nouveau le bulletin territorial «Zoom» à travers un condensé des événements et actions qui ont mobilisé ces derniers mois les différentes parties prenantes de notre association au sein des départements de Charente-Maritime et Deux-Sèvres.

Le bulletin territorial partage les nouvelles, met en lumière les activités et valorise l'actualité de la vie associative. Il sera édité deux fois par an. Nous privilégierons petit à petit un envoi dématérialisé pour tous ceux et celles qui utilisent une boîte mail tout comme nous le pratiquons déjà en direction des bénévoles et des partenaires. Nous garderons un envoi papier pour les adhérents.es qui n'ont pas d'adresse électronique.

Le bulletin est l'occasion de partager avec vous et tous les acteurs engagés à nos côtés, les évolutions, les projets et les engagements qui animent l'ensemble des parties prenantes de l'association (adhérents, bénévoles, élus des conseils, salariés, donateurs).

La société bouge, le monde évolue, les associations vivent de nombreuses mutations. Les délégations, les établissements et services médicosociaux vivent des transformations en profondeur, inscrites dans notre projet associatif «Droit devant, droits d'avenir : soyons le changement», dont la troisième ambition est claire : réinventer APF France handicap.

Cette ambition nous invite à nous questionner, à refonder et à réinventer nos actions ainsi que nos modes d'engagement.

Certains adhérents de longue date peuvent parfois ressentir une forme de nostalgie, avoir le sentiment de ne plus reconnaître l'association des fondateurs, regretter la diminution du lien «entre-nous» ou la baisse des activités de loisirs autrefois organisées dans les délégations...

Et pourtant l'esprit de nos fondateurs et leur volonté farouche de revendiquer les droits fondamentaux des personnes, d'être membres à part entière de la société sont toujours à l'œuvre et vivants au sein d'APF France handicap. L'association. L'esprit des fondateurs porte l'exigence d'une société ouverte et accessible à toutes et tous... une société «inclusiverselle».

Forts de nos 90 ans d'expérience, nous disposons d'une expertise précieuse et de solutions concrètes pour soutenir de nouvelles transformations.

Réinventer nos délégations, faire évoluer l'offre de service médico-sociale c'est poursuivre notre histoire, c'est construire notre avenir.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Annie Auger

Représentante
Départementale

CAPFD79

Miche Brenaut

Représentant
Départemental

CAPFD17

Bénédicte Seyler

Directrice Territoriale des
Actions Associatives



Le plaidoyer présenté à l'occasion des élections municipales

À l'occasion des élections municipales, notre association a présenté son plaidoyer «pour des communes et intercommunalités inclusives» et a interpellé les futurs élus locaux autour des 12 mesures concrètes * d'inclusion et d'accessibilité.

Les élus des conseils de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres se sont emparés de cette occasion pour communiquer auprès des partis politiques (pour les Deux-Sèvres) et dans les médias (pour la Charente-Maritime).

*Retrouvez le plaidoyer dans son intégralité sur le site internet de l'association : apf.asso.fr

Les conseils portent le plaidoyer sur le territoire

Chaque conseil a su développer sa propre stratégie de diffusion et de partage du plaidoyer.

En Charente-Maritime, les élus ont choisi de s'exprimer dans les médias, notamment à travers une intervention sur l'antenne de RCF 17 dans l'émission «Le handicap et vous». Une rencontre avec Radio Collège a également donné lieu à une émission issue d'une longue interview, permettant à chacun de partager sa réalité de vie et les difficultés rencontrées.

En Deux-Sèvres, l'action s'est davantage orientée vers le terrain, par des rencontres avec les candidats et une participation à des réunions publiques. Ces temps d'échange ont aussi été l'occasion de porter les revendications des habitants, à l'échelle des communes et des intercommunalités.

L'exercice de l'interview radio se prépare souvent avec appréhension et se réalise généralement avec un plaisir partagé. Ce fut le cas sur RCF et également avec Radio Collège. Nous avons eu le plaisir d'échanger avec Leïla de Radio collège pendant une heure avec les habitants de l'habitat inclusif de La Rochelle. Vous pouvez écouter l'intégralité de cette interview sur le site de radio collège

<https://radiocollege.fr/?s=apf>

Et l'émission le handicap et vous sur RCF 17:

<https://www.rcf.fr/ecologie-et-solidarite/le-handicap-et-vous>





« Boostons les talents » : succès pour la première édition

« Boostons les talents » est une proposition originale et innovante imaginée il y a quelques années par la délégation départementale APF France handicap de Gironde pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi.

Accéder à l'emploi ne se résume pas à actualiser un CV ou à se présenter devant un employeur. De nombreux obstacles doivent être franchis en amont et la remobilisation vers l'emploi demande un investissement exigeant : retrouver confiance en soi, reconnaître sa valeur, identifier sa plus-value et dépasser le regard parfois réducteur porté sur le handicap.

« Boostons les talents » s'inscrit pleinement dans cette dynamique positive : révéler les compétences, valoriser les potentiels et accompagner chacun vers une insertion professionnelle ou non, durable et choisie.

Ce projet a essaimé à travers la région Nouvelle-Aquitaine. La délégation de La Rochelle a ainsi proposé une première édition du 29 septembre au 10 octobre 2025. Dix personnes en situation de handicap, titulaires d'une RQTH* et en recherche d'emploi, ont pris part à cette expérience centrée sur le développement personnel.

Plusieurs ateliers thématiques ont été proposés : socio-esthétique, atelier de slam, shooting photo. Des rencontres et échanges avec des partenaires, acteurs de l'emploi, entreprises potentiellement employeuses et personnes en situation de handicap ont également rythmé la quinzaine. La démarche a combiné socialisation active, soutien technique et méthodologique, ainsi que des immersions en milieu professionnel.

La quinzaine s'est achevée par une scène ouverte en plein cœur de la ville, devant un public venu nombreux. Un moment fort en émotions, véritable point d'orgue de cette première édition.

Pour Alexis, Julia, Willem, Vivian, Rodrigo, Dorothee, Christelle, Gül, Lola, Léandre, l'expérience est très positive

Devant la réussite de cette première édition, la seconde est d'ores et déjà en préparation.

* RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



Cette première édition a eu la chance d'accueillir un conférencier bien connu du grand public, **Philippe Croizon** (photo du haut). Il a partagé quelques heures d'échanges riches et inspirants avec les participants.

Plusieurs ateliers ont rythmé la semaine comme ci-dessous le shooting photo, l'atelier socio-esthétique et la rencontre avec des élus du conseil APF France handicap du département.

Prise en charge des fauteuils roulants : une réforme attendue et une vigilance nécessaire



Elle est entrée en application le 1^{er} décembre 2025.

Cette réforme est l'aboutissement de plus de 20 ans de combat et cinq années de travaux intenses menés par notre association : interpellations politiques, échanges avec les ministères et les administrations, participation à tous les groupes de travail, lobbying parlementaire, actions médiatiques...

«La bataille» semble enfin gagnée et les personnes en situation de handicap peuvent désormais bénéficier de la prise en charge intégrale par l'assurance maladie, sans reste à charge, de tous les modèles de fauteuils roulants

Cependant, la vigilance reste de mise pour ce qui concerne le suivi de l'application de la loi.

APF France handicap fait partie du comité de suivi et restera attentive.

Dans ce dossier, nous revenons sur la réalité vécue avant la réforme : un parcours administratif complexe, des inégalités territoriales et des restes à charge parfois insurmontables.

Nous présentons ensuite les principales avancées introduites dans cette réforme et d'en expliquer les implications concrètes pour les personnes concernées.

Nous expliquons également comment fonctionne désormais le nouveau modèle de prise en charge, ce qu'il change au quotidien et quels points de vigilance doivent être maintenus pour garantir son application effective.

Dossier réalisé par Maryse Ouvrard

Avant la réforme, le parcours du combattant

Pendant des années, accéder à un fauteuil roulant adapté relevait souvent d'un véritable parcours d'obstacles administratifs et financiers.

Un système inégalitaire

En France, près d'un million de personnes utilisent un fauteuil roulant. Si 80 % d'entre elles – (majoritairement des personnes âgées) ont besoin d'un matériel standard, 20 % nécessitent un équipement spécifique, parfois ultra-léger ou électrique, indispensable à leur autonomie et à leur vie sociale et professionnelle.

Avant la réforme, l'Assurance maladie prenait en charge un forfait d'environ 600€. Pour le reste, les personnes devaient solliciter la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), issue de la loi de 2005.

La PCH est financée par les départements. Les barèmes étaient plafonnés et variables selon les territoires, créant de fortes inégalités.

Pour financer le reste à charge, il fallait alors avoir recours à de multiples financeurs (mutuelles, caisses de retraite, assurances), remplir des dossiers complexes, s'armer de patience avec des délais très importants, avoir recours à des cagnottes en lignes... et puis pour certains, renoncer à ses droits, par manque d'accompagnement, d'énergie...

Or, un fauteuil inadapté ou l'absence de matériel, peut entraîner une dégradation rapide de la santé : douleurs, troubles posturaux, chutes, voire hospitalisations. À terme, le coût humain et financier s'avérait souvent supérieur à celui d'un équipement correctement financé dès le départ.

Les travaux ont véritablement débuté en 2020, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il aura fallu six années supplémentaires pour aboutir à une réforme effective.

Une attente de vingt ans

La loi de 2005 avait suscité beaucoup d'espairs autour du droit à compensation.

Dans les faits, les plafonds de prise en charge et l'hétérogénéité territoriale ont rapidement déçu. Les associations, dont APF France handicap, ont multiplié interpellations politiques, participation aux groupes de travail et actions de plaidoyer.

Les travaux ont véritablement débuté en 2020, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il aura fallu six années supplémentaires pour aboutir à une réforme effective.

La réforme en action, un nouveau modèle de prise en charge

La réforme repose sur un principe central : un financeur unique, l'Assurance maladie, garant de la solidarité nationale.

Une prise en charge intégrale

Désormais, tous les fauteuils inscrits à la nomenclature sont financés intégralement, sans reste à charge pour l'utilisateur. Le prix ne constitue plus un critère de sélection : les modèles sont regroupés en lignes génériques, permettant un choix dans une même catégorie de prestations.

Cette évolution met fin à la quête de financements complémentaires et sécurise l'accès à un matériel adapté.

Une nomenclature modernisée

La nomenclature a été revue en profondeur avec une description plus précise des équipements et l'intégration des options et adjonctions.

Les points de vigilance demeurent : s'assurer de la mise à jour régulière de la nomenclature et éviter des doubles facturations d'accessoire ou d'options qui doivent être au prix global.

Le respect du libre choix et l'importance de l'essai.

Le fauteuil est choisi sur prescription médicale, avec un principe fondamental : le libre choix de la personne.

L'essai du matériel sur le lieu de vie, idéalement pendant une semaine, devient une étape clé. Il permet d'adapter le fauteuil aux habitudes de vie, à l'environnement, à l'état de santé et au type de handicap.

Une prescription renforcée

La réforme distingue les primo-demandeurs des renouvellements de matériel.

Pour les fauteuils électriques notamment, une évaluation approfondie est nécessaire afin de vérifier les capacités d'utilisation en toute sécurité. Médecins spécialisés en médecine physique et de réadaptation et ergothérapeutes jouent un rôle central.

Pour les personnes ayant une bonne connaissance de leurs besoins ou atteintes de maladies évolutives, le médecin généraliste peut intervenir, parfois en donnant délégation à un ergothérapeute.

.../...

Réforme des fauteuils roulants, comment ça marche ? Explications sur l'antenne de RCF Charente-Maritime



Dans le cadre de notre émission « le handicap et vous », nous avons eu le plaisir de recevoir **Malika Boubekour, conseillère nationale APF France handicap** sur les questions de la compensation, de l'autonomie et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, ici aux côtés de Michel Brenaut, représentant départemental.

Lien vers le replay :
<https://www.rcf.fr/ecologie-et-solidarite/le-handicap-et-vous>

De nouveaux défis organisationnels

Si le temps consacré à la recherche de financements disparaît, un autre enjeu apparaît : l'accès aux prescripteurs. Les consultations spécialisées sont surchargées, et les délais pour obtenir un rendez-vous peuvent atteindre plusieurs mois.

La mise en œuvre implique également une coordination étroite entre les fabricants de matériel, les autorités en charge de l'homologation et de la sécurité des matériels, les distributeurs, les professionnels de santé, les prescripteurs et les associations d'usagers.

La réussite de la réforme dépendra donc de cette synergie entre acteurs et d'un suivi rigoureux de son application.

Une réforme structurelle, une vigilance durable

Cette réforme constitue une avancée sociale majeure : elle renforce l'égalité d'accès aux

aides techniques et réaffirme le principe de solidarité nationale.

Mais son efficacité reposera sur sa mise en œuvre concrète : délais de prescription, transparence tarifaire, actualisation régulière de la nomenclature et contrôle des pratiques commerciales.

Pour les associations et les usagers, la bataille du financement est gagnée, celle de l'application commence.

Comme toute nouvelle procédure, la mise en route est laborieuse, et tous les protagonistes semblent découvrir ce dispositif sans avoir eu le temps ni les moyens d'anticiper et de préparer une organisation permettant de rendre fluide le parcours d'acquisition du fauteuil.

Les délais d'obtention d'un rendez-vous auprès d'une équipe de médecine physique et de réadaptation (MPR) sont aujourd'hui d'environ huit mois... des délais qu'il faudra rapidement réduire.

Concrètement, comment faut-il procéder ?

Concrètement, pour l'acquisition d'un fauteuil roulant, il vous faudra d'abord contacter votre médecin traitant. Selon votre besoin, votre usage et le modèle souhaité, vous pourrez ensuite, sur la base d'une prescription de ce dernier, d'un ergothérapeute ou d'une équipe mobile de MPR (notamment dans le cas d'une demande de fauteuil roulant électrique), vous orienter vers un revendeur de matériel spécialisé. Celui-ci vous présentera les différents fauteuils classés selon une nomenclature définie, afin de vous aider à choisir le modèle le plus adapté à votre situation.

Fauteuils roulants : l'Intelligence Artificielle au service du choix !

Pour répondre à la complexité de cette nouvelle réforme et aider au choix d'un fauteuil roulant, **Fabien Lefranc**, ergothérapeute au SAVS APF France handicap de Charente, a imaginé et créé un outil simple et efficace.

Cet outil propose non seulement une présentation de l'ensemble des fauteuils enregistrés dans la nomenclature, mais il intègre également un dispositif d'intelligence artificielle permettant d'accompagner les professionnels et les usagers dans la rédaction des argumentaires nécessaires à l'instruction des dossiers.

Il constitue ainsi un support précieux pour découvrir et «apprivoiser» cette nouvelle procédure d'acquisition d'un fauteuil roulant. Ce site se donne pour objectifs de centraliser les informations de la LPPR* et les spécificités techniques mais également de faciliter la comparaison entre les modèles pour une préconisation objective. La partie administrative est facilitée grâce à l'assistance IA.

Adresse du site :

<https://assistant-ergo.com/>

assistant-ergo.com



Assistant Ergo
RÉFORME DÉCEMBRE 2025



*LPPR : Liste des Produits et Prestations Remboursables

Vivre ensemble chacun chez soi : L'habitat inclusif en action.



Léonie Nicol, coordinatrice, animatrice de l'Habitat Inclusif de Rochefort

L'idée est simple : permettre à des personnes de vivre dans leur propre logement tout en partageant un lieu commun convivial au cœur du quartier. Ce lieu devient un espace de rencontres et d'échanges où chacun peut venir librement, selon ses envies et ses disponibilités.

Ce fonctionnement est rendu possible grâce à un financement public du Conseil Départemental 17 et de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie), qui permet notamment la présence d'un professionnel chargé d'accompagner les habitants et de soutenir leurs projets collectifs.

La délégation de Charente-Maritime gère aujourd'hui deux dispositifs d'habitat inclusif : l'un à La Rochelle et l'autre à Rochefort.

L'habitat inclusif de La Rochelle a ouvert ses portes en avril 2023. Celui de Rochefort a accueilli ses premiers habitants début 2025 et dispose encore de quelques possibilités d'accueil.

Au-delà du logement, ces habitats ont pour ambition de créer du lien social et de favoriser la participation à la vie du quartier.

Dans cette dynamique, le bailleur social IAA (Immobilière Atlantique Aménagement) propose chaque année d'accompagner des initiatives portées par les habitants autour du thème «Faites bouger votre quartier».

L'an dernier, l'habitat de La Rochelle a pu bénéficier de ce soutien pour organiser des «cafés papote» mensuels au pied des tours. Grâce au financement du bailleur, du matériel

(tables et chaises) a pu être acheté pour accueillir les habitants du quartier dans un moment convivial.

Cette année, l'habitat inclusif de Rochefort se lance à son tour dans l'aventure. Avec le soutien d'IAA, des «cafés entre voisins» seront proposés à partir du 8 avril, puis chaque mois jusqu'en octobre, afin d'aller à la rencontre des habitants des quartiers Chante-Alouette et Champlain-Anatole France.

Pour faciliter l'accès au local collectif, des travaux d'accessibilité seront réalisés au mois de mai, avec l'installation d'une rampe d'accès. Un aménagement qui permettra à tous de profiter plus facilement de cet espace partagé.

Les idées ne manquent pas dans ces habitats. Plusieurs projets sont actuellement en réflexion ou déjà en cours comme la mise en place d'une cantine conviviale à Rochefort, autour d'un repas partagé favorisant les rencontres entre voisins ; des projets artistiques à La Rochelle, avec l'emprunt d'œuvres auprès de l'arthothèque ou encore la poursuite du partenariat avec l'heure civique. Ainsi, Raymonde, bénévole du dispositif vient ponctuellement au local pour animer des ateliers couture et autres loisirs créatifs.

Au fil des initiatives et des envies des habitants, ces habitats inclusifs deviennent de véritables lieux de vie et de partage. Ils contribuent à renforcer les liens entre voisins et apportent une réelle plus-value à la vie du quartier.

L'association «GEM Manakara» est née



Geneviève Laguiseray, Francis Jourdard et Ulrick Goubeau sont les co-président du GEM

L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 28 janvier 2026 en présence des acteurs du GEM, de Françoise Jumeaux, membre du conseil APF de département, de Bénédicte Seyler, directrice du territoire, de Valérie Jude, directrice du pôle domicile et marraine du GEM.

Au-delà des temps statutaires, cette assemblée a été l'occasion de partager les valeurs, les ambitions et les perspectives du GEM itinérant Nord Deux-Sèvres, dans une dynamique conviviale et participative.

À l'issue de cette assemblée, Geneviève LAGUISERAY, Francis JOUMARD et Ulrick GOUBEAU ont été élus et seront les co-président du conseil collégial, marquant ainsi le lancement officiel du GEM.

Un merci particulier à Olivier BRIZARD et Louna ROULEAU, animateurs du dispositif d'avoir accompagné ce travail au long cours.

Le 1^{er} conseil collégial s'est tenu le 10 mars. Il y a été évoqué l'accueil des participants, l'adhésion à la toute nouvelle association, les envies et les projets à mettre en place.

Dans l'actualité du GEM Nord Deux-Sèvres, une dynamique d'itinérance vers le nord du département est également mise en place afin de favoriser l'accès aux activités et aux temps d'échange pour les personnes en situation de handicap ou d'isolement.

Ainsi, tous les vendredis, Louna, animatrice du GEM, se déplace à Thouars pour assurer une permanence dans un tiers-lieu, le MZ.

Cette itinérance permet de proposer des temps de rencontre aux personnes, de faire connaître le GEM et développer de nouvelles collaborations locales.

Le GEM participera à la semaine de la santé mentale (du 18 au 29 mai 2026) et sera présent lors du passage « d'en voiture Pysmone » dans plusieurs villes du territoire : **à Bressuire le mardi 19 mai, à Thouars le vendredi 22 mai et à Parthenay le vendredi 29 mai 2026.**

Ces temps et cette semaine seront l'occasion d'informer le public sur les enjeux de la santé mentale, de présenter le GEM Nord Deux-Sèvres, ses actions ainsi que le développement de ses permanences itinérantes sur le territoire.



Jean-Paul, Olivier et Louna au MZ de Thouars.

Se former pour mieux s'engager : un programme au service des bénévoles associatifs

Formation des adhérents, élus et bénévoles
APF France handicap en Nouvelle-Aquitaine
Programme 2026



Donnez du poids à votre engagement
Formez-vous !

à l'attention des adhérents, élus, personnes en représentation, bénévoles, jeunes en service civique, mécénat de compétence.

Renseignements auprès de votre délégation ou de
maryse.ouvard@apf.asso.fr (07.86.70.02.61)



Région Nouvelle-Aquitaine

Installé depuis 2017, un dispositif de formation spécifique est proposé aux acteurs associatifs — élus et bénévoles — afin de les accompagner dans leur engagement. Mis en place pour répondre aux besoins concrets du terrain, ce programme est soutenu financièrement par le Fonds de Développement de la Vie Associative ainsi que par la Région Nouvelle-Aquitaine (NA), attentive à la montée en compétences des bénévoles.

Chaque année, un catalogue d'une dizaine de thématiques est proposé aux délégations départementales de la région NA.

Ces formations couvrent des sujets variés, allant de l'histoire de APF France handicap à l'accueil des personnes en situation de handicap, en passant par la relation d'aide, la représentation de l'association au sein des différentes commissions, ou bien encore la prise de parole en public.

D'autres modules, comme celui dédié aux bénévoles

intervenant dans des actions de sensibilisation, viennent compléter cette offre riche et diversifiée.

L'objectif : répondre à la pluralité des profils et des attentes des bénévoles engagés.

En 2025, pas moins de 17 journées de formation ont été organisées à l'échelle régionale. Sur notre territoire, plusieurs thématiques ont été particulièrement mises en avant, notamment l'accueil des personnes en situation de handicap, la représentation associative et le rôle du bénévole accompagnateur.

Au-delà des compétences acquises, ces journées constituent également des temps forts d'échange et de rencontre entre bénévoles. Elles permettent de mieux comprendre les missions de l'association, tout en favorisant la création de liens et le partage d'expériences.

De nouvelles sessions seront proposées en 2026.

Que vous soyez déjà bénévole ou simplement en réflexion pour le devenir, il est possible d'en savoir plus sur ces formations en prenant contact avec les délégations du territoire.



Formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Quoi de mieux qu'une mise en situation en fauteuil roulant pour se rendre compte du ressenti des personnes et de la vigilance à garder lorsque l'on accompagne une personne en fauteuil.



Et si votre générosité rendait l'impossible **POSSIBLE ?**

Depuis 90 ans, notre combat est de faire une vraie place dans notre société aux personnes en situation de handicap.

Éducation • Formation • Emploi • Logement • Santé

Conception, réalisation : BDF - Photos : Romain G.



En transmettant tout ou partie de votre patrimoine à APF France handicap, vous construisez à nos côtés une société ouverte à tous.



Découvrez nos actions sur apf-francehandicap.org



En savoir plus sur les legs, donations et assurances-vie



Bon d'adhésion 2026

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

- 1 adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) **47 €** DHNA19-A2F22
- 2 adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) **25 €** DHFN19

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 0140 78 27 06

MERCI DE RETOURNER CE BON

soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :

APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381- 94609 ChoisyLeRoi cedex

P002019 L'adhésion est individuelle

M. M^{me} Nom/Prénom

Adresse

Code postal [] Ville

E-mail (facultatif)

Ci-joint mon règlement par :

chèque bancaire chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

* Votre adhésion (25 €) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 0140782706 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.